

Règlement du concours photos 2026

1. Objet

L'ASCE 52 organise un concours photo interne sur le thème « **Couleur** ». Chaque participant devra réaliser une photographie mettant en valeur **la couleur qui lui sera attribuée individuellement après son inscription**.

2. Participants

Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'ASCE 52 à jour de leur cotisation.

3. Attribution des couleurs

Chaque adhérent recevra un message lui indiquant **la couleur qui lui est assignée**. Cette couleur devra être **l'élément central ou dominant** des 6 photographies.

4. Conditions de participation

- Un seul assemblage de 6 photos par participant (comme sur l'affiche).
- Les photos doivent être réalisées personnellement.
- Retouches légères autorisées (luminosité, contraste, recadrage).
- Aucun photomontage.
- Formats acceptés : JPEG ou PNG (max. 10 Mo).
- **Les photos ne doivent pas représenter de personnes identifiables ni de marques visibles** (logos, enseignes, produits reconnaissables).
- Les images doivent respecter la vie privée et ne pas comporter de contenu sensible ou commercial.

5. Envoi des photos

Les photos doivent être envoyées **par mail** à :

 asce.associations.oh.ddt-52@i-carre.net

Objet : *Concours Photo – Nom Prénom – Couleur attribuée*

Date limite : 30 août à 23h59

6. Droits d'auteur

Le participant :

- garantit être l'auteur de la photo ;
- autorise l'ASCE 52 à diffuser la photo dans le cadre de ses activités (site, réseaux sociaux, expositions internes), sans usage commercial ;
- conserve ses droits d'auteur.

7. Jury

Le jury est composé de membres du bureau de l'ASCE 52.

Critères d'évaluation :

- mise en valeur de la couleur attribuée ;
- créativité ;
- qualité esthétique ;
- respect du thème et des règles.

8. Résultats

Les résultats seront annoncés le 30 septembre et communiqués aux adhérents.

Une carte cadeau culturelle d'un montant de 50€ sera attribuée au gagnant.

9. Acceptation

La participation implique l'acceptation complète du présent règlement.